

7 février 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le sept (7) février 2017 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

17-02-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2017;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2017-01-25;
 - 4.2 Groupe Ultima – Assurance accident pompiers – Retrait;
 - 4.3 Coopérative d'informatique municipale – Adhésion – Signature de l'entente et nomination d'un(e) représentant(e) désigné(e);
 - 4.4 Projet de construction de deux patinoires – Offre de services professionnels – Mandat;
 - 4.5 Appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt – Ristourne MMQ.
- 6. VOIRIE :**
 - 6.1 Salon des teq – Inscription
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains – Offre de service;
 - 7.2 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble #17-01 (PPCMOI) – Adoption du premier projet de résolution.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Dossier du bois de sciage – Demande de la FQM;
 - 8.2 Addenda service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains – Adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
 - 8.3 Honoraires professionnels 2016 – Therrien Couture – Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;
 - 8.4 CRSBP – Nomination d'un(e) représentant(e) désigné(e);
 - 8.5 Tour cycliste panoramique de la Yamaska – Édition 2017;
 - 8.6 Demande de commandite – AHMV;
 - 8.7 Persévérance scolaire – Projet école Saint-Hugues-Saint-Marcel;
 - 8.8 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Adhésion 2017;
 - 8.9 Participation au programme « Changez d'air! 2.0 » (2017-2018-2019);
 - 8.10 Défi entreprises pour les aînés de la Fondation Aline-Letendre.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 9.1 Service de premiers répondants – Mandat à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

7 février 2017

10. IMMEUBLES :

10.1 Aucun point

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante et en laissant le varia ouvert.

Le point 7.2 est reporté à la réunion du 7 mars 2017, afin d'obtenir quelques précisions sur ce dossier :

7.2 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble #17-01 (PPCMOI) – Adoption du premier projet de résolution

ADOPTÉE

17-02-16

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2017 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

17-02-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2017-01-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2017-01-27 des comptes payés et à payer au montant de 298 514,63\$ pour le mois de janvier 2017.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 298 514,63\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

17-02-18

GROUPE ULTIMA – ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS – RETRAIT

Considérant le renouvellement des assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2017;

Considérant que la Municipalité souscrivait à une assurance accident pour les pompiers volontaires;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains souscrit à cette couverture d'assurance pour l'ensemble des pompiers faisant partie de son service;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la Mutuelle des municipalités du Québec, que la Municipalité désire faire le retrait de cette couverture d'assurance concernant les pompiers volontaires, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

7 février 2017

COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE – ADHÉSION – SIGNATURE DE L'ENTENTE ET NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DÉSIGNÉ(E)

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la Municipalité de Saint-Hugues adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que le maire et la directrice générale ou leur substitut, soient autorisés à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que le conseiller Simon Valcourt, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Hugues, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE

17-02-19

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX PATINOIRES – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT

Considérant qu'un comité a été formé pour l'étude d'un projet de construction d'une nouvelle patinoire et d'une surface de dek hockey;

Considérant qu'un premier projet a été déposé auprès des membres du Conseil;

Considérant que pour prendre une décision éclairée, les membres du Conseil désirent que le projet soit détaillé et qu'on fasse mention, dans les documents d'appel d'offres, qu'il est nécessaire d'obtenir des prix ventilés à savoir :

- Construction des infrastructures pour l'installation d'une grande patinoire et d'une petite patinoire pouvant servir éventuellement d'une surface de deck hockey (avec ou sans le stationnement)
- Construction des infrastructures pour l'installation d'une seule grande patinoire pouvant être divisée en période estivale afin d'y pratiquer plus d'un sport et ce (avec ou sans le stationnement)

Considérant qu'une demande de soumission pour services professionnels a été transmise à deux entreprises pour la préparation des plans et devis pour la dalle de béton et le stationnement, l'analyse des sols, les documents d'appel d'offres et la surveillance de chantier;

Considérant qu'une des deux offres de services dépasse le montant maximum autorisé pour confier un contrat de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat pour services professionnels à la firme Consumaj Inc., conformément à l'offre reçue en date du 23 décembre 2016.

ADOPTÉE

7 février 2017

17-02-20

**APPEL DE PROJETS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE
PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN
SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie ;

Considérant que la somme de l'aide financière pouvant être accordée représente 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000 \$.

Considérant que le cumul d'aide gouvernementale provenant du gouvernement du Québec, y compris l'aide accordée dans le cadre du présent appel de projets, peut atteindre 50 000 \$.

Considérant que dans le document d'information à l'intention des organismes municipaux concernant cette aide financière il est précisé que :

« Toute dépense antérieure à la date de la promesse d'aide du ministre n'est pas admissible, à l'exception des dépenses de conception du devis d'étude, lesquelles sont admissibles à partir du 1^{er} octobre 2016 ».

Considérant que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud, à cette date, avaient déjà amorcé les démarches en vue du regroupement des deux services de sécurité incendie pour la formation d'une régie ;

Considérant que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ont conclu, en date des 6 et 8 juin 2016, une entente intermunicipale pour la fourniture de services de protection incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

Considérant que cette entente a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 8 juillet 2016;

Considérant que le Décret de constitution a été publié en date du 30 juillet 2016;

Considérant que la nouvelle Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que des coûts importants ont été assumés par les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud pour la réalisation de ce regroupement ;

Considérant que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ayant mis de l'avant les procédures de regroupement des deux services de sécurité incendie avant l'annonce de cette aide financière se considèrent pénalisées ;

Considérant qu'aucun dossier de demande d'aide financière ne sera accepté après le 19 février 2017 ;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière pour les dépenses encourues par les Municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud lors du processus de mise en commun des deux services de sécurité incendie ;
- de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de considérer cette demande d'aide financière qui sera déposée par la Municipalité de Saint-Hugues, au nom des deux municipalités concernées, dans le cadre de cet appel de projets et ce, au plus tard le 19 février 2017 ;
- de transmettre, tel que requis, les pièces justifiant les dépenses déjà assumées par les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud dans ce processus de regroupement ;
- De demander l'appui de la Municipalité de Saint-Barbabé-Sud pour cette demande conjointe d'aide financière et de joindre la résolution adoptée par cette dernière lors de la réunion tenue en date du 7 février 2017.

ADOPTÉE

7 février 2017

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

DÉPÔT – RISTOURNE MMQ

Tel que demandé par La Mutuelle des municipalités du Québec, la directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal la lettre reçue de la MMQ concernant la ristourne attribuée à la Municipalité pour l'exercice financier 2016 s'élevant à 2 812\$.

17-02-21

SALON DES TEQ – INSCRIPTION

Considérant que le « Salon des teq » se tiendra au Palais des congrès de Montréal les 21, 22 et 23 mars 2017 et le responsable des travaux publics désire y participer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le responsable des travaux publics à participer à cet événement.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

17-02-22

CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS – OFFRE DE SERVICE

Considérant qu'à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-449, modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, relatif à la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10, les municipalités doivent adopter un règlement de concordance dans les six mois suivant la date de son entrée en vigueur;

Considérant que l'exercice de concordance est une obligation prévue à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le règlement numéro 16-449 constitue une modification majeure du schéma d'aménagement et comporte plusieurs composantes qui touchent le plan d'urbanisme et le règlement d'urbanisme de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat pour réaliser les travaux de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, à Monsieur Alain Delorme urbaniste, conformément à l'offre de service reçue en date du 30 janvier 2017.

ADOPTÉE

17-02-23

DOSSIER DU BOIS DE SCIAGE – DEMANDE DE LA FQM

Considérant la demande de la FQM concernant l'importante mobilisation en ce qui a trait au dossier du bois de sciage;

Considérant que la FQM juge d'une extrême urgence que les municipalités se mobilisent et transmettent une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la FQM dans sa démarche de mobilisation en transmettant une lettre aux ministres fédéraux concernant le dossier du bois de sciage.

ADOPTÉE

7 février 2017

17-02-24

**ADDENDA SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES
MASKOUTAINS – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

Considérant la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité est partie à l'entente;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'autoriser le maire, Richard Veilleux, et la directrice générale, Carole Thibeault, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Hugues afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

17-02-25

**HONORAIRES PROFESSIONNELS 2016 – THERRIEN
COUTURE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Considérant l'entente intervenue entre les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud à l'effet que les dépenses encourues par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2016, et assumées par l'une ou l'autre des deux municipalités seraient partagées entre elles selon le pourcentage établi;

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a assumé les frais pour les honoraires professionnels de Therrien Couture, représentant une dépense de 14 650,85\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

7 février 2017

De rembourser la somme de 7 829,42\$ à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, représentant 53,44% du montant de la dépense, et ce, conformément à l'entente établie entre les deux municipalités.

ADOPTÉE

17-02-26

**CRSBP – NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E)
DÉSIGNÉ(E)**

Considérant qu'en date du 14 novembre 2016, madame Vicky Lessard a remis sa démission à titre de conseillère de la Municipalité de Saint-Hugues, poste qu'elle occupait depuis le 1^{er} novembre 2009;

Considérant que madame Lessard était représentante désignée auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie CRSBP;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un(e) autre représentant(e) en remplacement de madame Lessard;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le conseiller René Martin, représentant désigné auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie CRSBP.

Le conseiller René Martin accepte.

ADOPTÉE

17-02-27

**TOUR CYCLISTE PANORAMIQUE DE LA YAMASKA – ÉDITION
2017**

Considérant que le « Tour cycliste panoramique de la Yamaska » aura lieu dimanche le 13 août 2017 pour une 12^e édition.

Considérant que le Conseil doit nommer un représentant qui agira au nom de la Municipalité pour l'accueil et l'encadrement des cyclistes qui circuleront sur une partie du territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, à titre de représentant de la Municipalité, le conseiller Simon Valcourt et d'attribuer un budget de cent (100\$) dollars pour l'achat de rafraîchissements qui seront offerts aux cyclistes lors de cet événement.

ADOPTÉE

17-02-28

DEMANDE DE COMMANDITE – AHMV

L'AHMV « Association de Hockey Mineur des Villages » organise le rendez-vous des champions les 18 et 19 mars 2017 au centre récréatif de St-David. Afin de pouvoir remettre médailles et trophées aux jeunes sportifs et sportives de nos municipalités, une demande de commandite a été transmise à la Municipalité.

Considérant que 19 jeunes de la municipalité participent à cet événement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir la somme de cinq cent dollars (500\$) à l'association pour cet événement.

ADOPTÉE

17-02-29

**PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROJET ÉCOLE SAINT-
HUGUES-SAINT-MARCEL**

Considérant que par l'adoption de la résolution 17-01-11, le Conseil a déclaré les 13, 14, 15,

7 février 2017

16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant que le Conseil a appuyé l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

Considérant que le Conseil désire poser un geste concret pour confirmer l'importance de la persévérance scolaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyé le projet de l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel, pour la production d'un journal étudiant, en offrant une aide financière de l'ordre de 1 340\$.

Les membres du Conseil félicitent l'initiative de l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel pour ce beau projet rassembleur.

ADOPTÉE

17-02-30

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) – ADHÉSION 2017

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2017, au coût de 100\$.

ADOPTÉE

17-02-31

PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017-2018-2019)

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

Attendu que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

7 février 2017

Attendu que le programme est relancé en 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés par année sur son territoire, pour la durée du programme.

ADOPTÉE

17-02-32

DÉFI ENTREPRISES POUR LES AÎNÉS DE LA FONDATION ALINE-LETENDRE

Suite à la demande de participation financière dans le cadre du « Défi Entreprises pour les aînés de la Fondation Aline-Letendre », il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 100\$ à l'équipe de la MRC des Maskoutains qui participera à cette activité.

ADOPTÉE

17-02-33

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – MANDAT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Considérant que le service de prévention incendie de la Municipalité de Saint-Hugues était responsable, jusqu'au 31 décembre 2016, du service de premiers répondants au sein de la Municipalité;

Considérant que pour maintenir ce service de premiers répondants, la Municipalité doit informer l'équipe des services préhospitaliers d'urgence CISSS de la Montérégie-Centre, que c'est la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, qui est responsable de ce service depuis le 1^{er} janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre l'information à l'équipe des services préhospitaliers d'urgence CISSS de la Montérégie-Centre, à l'effet que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, est responsable de ce service.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-02-34

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente (20h30), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2017

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault,
Directrice générale et secrétaire trésorière